

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
5 février 2018**

Séance ordinaire du 5 février 2018

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue à la salle du Conseil le lundi 5 février 2018 à 20 h, à laquelle sont présents :

Messieurs les conseillers Gaétan Coutu, Claude Vasseur, Jean-Philippe Cuénoud, Clément Brisson, Mario Daigneault et Luc Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Patrick Bonvouloir, maire.

Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

Ouverture de la séance

À 20 h, le maire demande aux personnes présentes dans la salle de se lever pour un moment de réflexion.

2018-02-662

Ordre du jour

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de l'ordre du jour;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- d'adopter l'ordre du jour, le point « Affaires diverses » demeurant ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-02-663

Procès-verbal de janvier 2018 : approbation

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance tenue en janvier 2018;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 janvier 2018, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-02-664

Comptes

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la liste des comptes à payer au 5 février 2018 totalisant un montant de 46 332,39 \$;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- d'autoriser le paiement des comptes présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-02-665

Règlement 2018-444 relatif au code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil municipal

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville doit, en vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, adopter un code d'éthique et de déontologie pour les membres du Conseil municipal;

Considérant que le code d'éthique et de déontologie doit être révisé à la suite d'une élection générale;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
5 février 2018**

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 8 janvier 2018;

Considérant que les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- d'adopter le règlement 2018-444 relatif au code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil municipal.

(Le texte du règlement 2018-444 peut être consulté aux archives de la Municipalité.)

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Première période de questions

Il n'y a aucune question de la part des personnes présentes dans la salle.

Liste de la correspondance

Les membres du Conseil ont reçu copie de la liste de la correspondance en date du 5 février 2018.

2018-02-666

Cercle de Fermières Ste-Brigide d'Iberville : exposition annuelle et don

Considérant la lettre datée du 22 janvier 2018 de Madame Carmen Gagnon, présidente du Cercle de Fermières Ste-Brigide d'Iberville, demandant un don ainsi que le prêt à titre gratuit du Centre municipal pour l'exposition annuelle qui aura lieu les 24 et 25 mars 2018;

Considérant le tableau des subventions et dons aux organismes 2018 adopté par le Conseil en décembre 2017 et prévoyant un don de 100 \$ au Cercle de Fermières;

Considérant que les membres du Conseil désirent porter le montant du don à 300 \$;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'autoriser l'émission d'un chèque de 300 \$ au Cercle de Fermières Ste-Brigide d'Iberville à titre de don pour l'exposition annuelle ainsi que le prêt à titre gratuit du Centre municipal;
- de prendre les sommes nécessaires au poste « Dons » du budget 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-02-667

Déclaration commune : Forum des communautés forestières

Considérant que les économies de la forêt procurent des emplois directs à plus de 106 000 personnes et représentent 2,8 % de l'économie québécoise;

Considérant que les activités économiques qui forment les économies de la forêt contribuent à plus de 9,5 milliards de dollars à l'économie québécoise, dont près de 1 milliard lié à l'exploitation de produits forestiers non ligneux et aux activités récréatives;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
5 février 2018**

Considérant que le Forum des communautés forestières organisé par la FQM, qui s'est tenu à Québec le 28 novembre 2017, s'est conclu par la signature d'une déclaration commune par plus de 14 signataires représentatifs des différentes activités économiques liées à la forêt;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'appuyer la déclaration commune adoptée lors du Forum des communautés forestières 2017;
- de demander à la FQM de mener les actions nécessaires visant la réalisation des engagements issus de la déclaration commune du Forum des communautés forestières 2017;
- de transmettre cette résolution au Premier ministre du Québec (c.c. MDDELCC, MFFP, MFQ, MESI, MAPAQ, MAMOT) et au Premier ministre du Canada.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-02-668

Photo du Conseil

Considérant l'élection d'un nouveau Conseil en novembre 2017;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- de mandater Monsieur Jarold Dumouchel pour la réalisation d'une photo des nouveaux membres du Conseil pour la somme de 115 \$ plus taxes;
- de prendre les sommes nécessaires au poste « Conseil » du budget 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Élection 2017 : Liste des donateurs et rapport de dépenses

Le document *Liste des donateurs et rapport de dépenses* de chaque personne ayant produit une déclaration de candidature à l'élection générale de novembre 2017 est déposé.

2018-02-669

Secrétaire-trésorière adjointe : offre d'emploi

Considérant le départ de Madame Irène King, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité, prévu au printemps 2018;

Considérant que les membres du Conseil désirent ouvrir un poste de secrétaire-trésorière adjointe à temps partiel, à raison de 3 jours par semaine (21 heures);

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'autoriser la parution d'une offre d'emploi dans le journal Le Canada Français, le site Internet de Québec municipal, le bulletin municipal ainsi que le site Internet de la Municipalité;
- de prendre les sommes nécessaires au poste « Gestion financière et administrative » du budget 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
5 février 2018**

Emploi d'été : offre d'emploi

2018-02-670

Considérant que la Municipalité a présenté une demande d'aide financière dans le cadre du programme Emploi d'été Canada 2018 pour bénéficier des services d'un étudiant pendant la période estivale 2018;

Considérant que malgré le fait qu'aucune réponse n'ait été reçue à ce jour concernant cette demande, les membres du Conseil désirent faire paraître l'offre d'emploi;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'autoriser la parution de l'offre d'emploi;
- de prendre les sommes nécessaires au poste « Gestion financière et administrative » du budget 2018;
- de spécifier que l'embauche d'un étudiant est conditionnelle à l'obtention de la subvention du programme Emploi d'été Canada 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-02-671

Revenu Québec : « Mon dossier entreprise »

Considérant que les membres du Conseil désirent mettre à jour les informations à « Mon dossier entreprise » auprès de Revenu Québec;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- de nommer Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, à titre de seule représentante de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, ci-après appelée l'entreprise, et qu'elle soit autorisée :
 - à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
 - à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR – Entreprises;
 - à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
 - à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
 - à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires*, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
5 février 2018**

Entreprise Québec : « ClicSÉQUR – Entreprises »

2018-02-672

Considérant que les membres du Conseil désirent mettre à jour les renseignements relatifs au représentant autorisé auprès de ClicSÉQUR – Entreprises;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- de nommer Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, à titre de seule représentante autorisée pour l'inscription à ClicSÉQUR – Entreprises pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, en remplacement de Madame Murielle Papineau ou de toute autre personne ayant été nommée à ce titre auparavant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-02-673

Accès aux documents : nomination d'un responsable

Considérant que Madame Murielle Papineau, désignée à titre de responsable de l'accès aux documents, n'est plus à l'emploi de la Municipalité;

Considérant que la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* prévoit que la personne ayant la plus haute autorité au sein d'un organisme public exerce les fonctions de personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels;

Considérant que Monsieur Patrick Bonvouloir, maire, désire déléguer cette responsabilité;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- de nommer Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels pour la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des membres du Conseil, le maire ayant voté

2018-02-674

Régie intermunicipale d'incendie - siège social : modification de l'entente

Considérant que dans l'*Entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale* signée en 2009 par les Municipalités de Mont-Saint-Grégoire et de Sainte-Brigide-d'Iberville, il est écrit à l'article 4 que « La Régie aura son siège social sur le territoire de Sainte-Brigide-d'Iberville »;

Considérant que les Municipalités de Mont-Saint-Grégoire et de Sainte-Brigide-d'Iberville ont le pouvoir d'établir le siège social de la Régie intermunicipale d'incendie sur le territoire de l'une ou l'autre des municipalités parties à l'entente;

Considérant que le siège social de la Régie est situé sur le territoire de Sainte-Brigide-d'Iberville depuis la création de la Régie en août 2009;

Considérant qu'en 2017, la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire a fait construire un complexe municipal incluant un garage municipal, une caserne d'incendie ainsi que des espaces de bureau pour la Municipalité et pour la Régie intermunicipale d'incendie;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
5 février 2018**

Considérant que la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire souhaiterait accueillir le siège social de la Régie dans son nouveau complexe municipal et que la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Régie serait en faveur de ce déménagement;

Considérant que le déménagement du siège social de la Régie nécessite une modification de l'entente signée en 2009 ainsi que l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Considérant que les membres du Conseil sont favorables à cette modification;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- d'accepter la modification de l'article 4 de l'*Entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale*, et ce, afin de permettre que le siège social de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville soit situé à Mont-Saint-Grégoire;
- d'autoriser Monsieur Patrick Bonvouloir, maire, ainsi que Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le document de modification de l'entente pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-02-675

Régie intermunicipale d'incendie : plan de sécurité civile (mesures d'urgence)

Considérant que « toute municipalité locale doit s'assurer que sont en vigueur sur son territoire, et consignés dans un plan de sécurité civile, des procédures d'alerte et de mobilisation ainsi que des moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre » (réf. *Loi sur la sécurité civile, L.R.Q., c. S-2.3*, article 194);

Considérant que le personnel du Service de sécurité incendie de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville est formé et possède de l'expérience en matière de mesures d'urgence;

Considérant que Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, estime que les Municipalités de Mont-Saint-Grégoire et de Sainte-Brigide-d'Iberville auraient avantage à déléguer la responsabilité de la révision, de la gestion et de l'application de leur plan de sécurité civile (mesures d'urgence) à la Régie intermunicipale d'incendie;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- de déléguer la responsabilité de la révision, de la gestion et de l'application du plan de sécurité civile (mesures d'urgence) de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville à la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-02-676

Protocole local d'intervention d'urgence (PLIU) en milieu isolé

Considérant que le Conseil de la MRC du Haut-Richelieu a adopté la résolution 14925-17 spécifiant que le Conseil procède, en collaboration avec les

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
5 février 2018**

municipalités de la MRC, à la réalisation d'un Protocole local d'intervention d'urgence (PLIU) aux fins d'intervention hors du réseau routier;

Considérant que le Conseil de la MRC du Haut-Richelieu a autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du ministère de la Sécurité publique dans le cadre du Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier, et ce, afin de réaliser ledit protocole;

Considérant que ce protocole local d'intervention d'urgence en milieu isolé fait suite aux recommandations du ministère de la Sécurité publique;

Considérant que ce protocole répondra à l'action 41 du plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération que les municipalités de la MRC du Haut-Richelieu se sont engagées à réaliser;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- que le Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville adopte le Protocole local d'intervention d'urgence (PLIU) en milieu isolé;
- que des ententes intermunicipales en ce sens soient établies, s'il y a lieu.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-02-677

Fauchage le long des chemins 2018 : contrat

Considérant l'offre de service de André Paris inc. concernant le fauchage le long des chemins pour l'année 2018;

Considérant que les sommes nécessaires sont prévues au budget 2018;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'octroyer le contrat de fauchage le long des chemins 2018 à André Paris inc., selon les termes de l'offre de service datée du 25 novembre 2017, le tout pour un montant de 2 728 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-02-678

Programme TECQ 2014-2018 : dépôt d'une programmation partielle

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Considérant que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Considérant que la Municipalité désire présenter une programmation partielle pour le projet de réfection de la chaussée de divers chemins;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
5 février 2018**

- que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation partielle de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- que la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- que la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-02-679

Réfection de la chaussée : mandat

Considérant que la Municipalité désire procéder à la réfection de la chaussée de divers chemins situés sur son territoire;

Considérant l'offre de services professionnels de la firme Les consultants S.M. inc. pour la préparation du devis et les services pendant l'appel d'offres;

Considérant les sommes disponibles dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'octroyer le contrat de services professionnels à la firme Les consultants S.M. inc., selon les termes de l'offre de services professionnels datée du 2 février 2018, le tout pour un montant de 3 350 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-02-680

Réfection de la chaussée : appel d'offres

Considérant que la Municipalité désire obtenir des soumissions pour la réfection de la chaussée de divers chemins situés sur son territoire;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
5 février 2018**

Considérant que la Municipalité doit nommer un responsable en octroi de contrat pour cet appel d'offres;

Considérant les sommes disponibles dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'autoriser la parution de l'appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO);
- d'autoriser les frais relatifs à la publication de cet appel d'offres;
- de nommer Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, à titre de personne responsable de l'octroi du contrat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-02-681

Marquage de la chaussée 2018 : appel d'offres

Considérant que la Municipalité désire obtenir des soumissions pour le marquage de la chaussée pour l'année 2018;

Considérant que la Municipalité doit nommer un responsable en octroi de contrat pour cet appel d'offres;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- d'autoriser la parution de l'appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO);
- d'autoriser les frais relatifs à la publication de cet appel d'offres;
- de prendre les sommes nécessaires au poste « Circulation » du budget 2018;
- de nommer Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, à titre de personne responsable de l'octroi du contrat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-02-682

Bell – 790, rang du Vide : consentement

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de consentement de Bell pour la pose d'une nouvelle ancre face au 790, rang du Vide;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'autoriser Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer la demande de consentement pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
5 février 2018**

OMH : états financiers 2015

Les états financiers 2015 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Sainte-Brigide, approuvés par la Société d'habitation du Québec (SHQ) sont déposés.

2018-02-683

MRC du Haut-Richelieu – règlement 389 relatif aux services municipaux d'enlèvement et d'élimination des matières résiduelles : fonctionnaire désigné

Considérant que la Municipalité désire procéder à une nouvelle désignation pour l'application du règlement 389 de la MRC du Haut-Richelieu relatif aux services municipaux d'enlèvement et d'élimination des matières résiduelles;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- de désigner Monsieur François Lévesque, journalier, pour l'application du règlement 389 de la MRC du Haut-Richelieu relatif aux services municipaux d'enlèvement et d'élimination des matières résiduelles sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, et ce, en remplacement de Monsieur Julien Mainville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-02-684

Poste de pompage principal : contrat

Considérant qu'un appel d'offres public a été effectué pour le remplacement des deux pompes sanitaires du poste de pompage principal et divers travaux connexes;

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de l'ouverture des soumissions ainsi que copie du document d'analyse des soumissions préparé par Les consultants S.M. inc.;

Considérant les sommes disponibles dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- d'octroyer le contrat pour le remplacement des deux pompes sanitaires du poste de pompage principal et divers travaux connexes au plus bas soumissionnaire conforme, soit Le Groupe LML Ltée, le tout pour un montant de 65 580,55 \$ incluant les taxes, la présente résolution constituant le contrat entre les parties, l'appel d'offres ainsi que la soumission de la firme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Rapport des permis

Le rapport des permis émis pour le mois de janvier 2018 est déposé au Conseil.

2018-02-685

Comité consultatif d'urbanisme : mandat

Considérant que le mandat de Madame Stella Lamothe à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme prenait fin en janvier 2018;

Considérant que Madame Lamothe désire renouveler son mandat et que deux candidatures (incluant la sienne) ont été reçues suite à l'annonce publiée dans le bulletin municipal;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
5 février 2018**

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- de renouveler le mandat de Madame Stella Lamothe à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme, et ce, pour une durée de 24 mois à compter du 5 février 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-02-686

Loisirs de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. : nomination

Considérant qu'il y a trois postes vacants au Conseil d'administration des Loisirs de Sainte-Brigide-d'Iberville inc.;

Considérant que des candidatures ont été reçues suite à l'annonce publiée dans le bulletin municipal;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- de nommer Madame France Nadeau ainsi que Messieurs Éric Charbonneau et Michel Bonneau à titre d'officiers (administrateurs) du Comité des Loisirs pour une durée de 2 ans à compter du 5 février 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Rapports du maire et des comités

Chacun des membres du Conseil fait un rapport verbal de ses activités.

Affaires diverses

Il n'y a aucun sujet au point « Affaires diverses ».

Deuxième période de questions

Les membres du Conseil écoutent les commentaires et répondent aux questions des personnes de la salle désirant s'exprimer sur divers sujets.

2018-02-687

Levée de la séance

Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Patrick Bonvouloir, maire

Christianne Pouliot, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Christianne Pouliot, directrice générale
et secrétaire-trésorière

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
5 février 2018**

Attestation relative à la signature des résolutions

Je soussigné Patrick Bonvouloir, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Patrick Bonvouloir, maire